

Rennes, le 3 janvier 2022

**- TARIFS 2022 -
Hébergement – Dépendance**

Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a fixé les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 selon le barème suivant :

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance
GIR 1-2	62,90 €	24,25 €
GIR 3-4	62,90 €	15,39 €
GIR 5-6	62,90 €	6,53 €

En conséquence, le barème journalier, à charge du résident est le suivant :

Niveau de dépendance	Ressortissants d'Ille et Vilaine	Ressortissants d'autres départements
GIR 1-2	69,43 €	87,15 €
GIR 3-4	69,43 €	78,29 €
GIR 5-6	69,43 €	69,43 €

- ✓ Pour les ressortissants d'Ille et Vilaine, le Conseil Départemental verse directement une dotation globale à la Maison Saint-François au titre de l'APA. Cette aide est attribuée pour les résidents dont la perte d'autonomie est classée dans les groupes 1 à 4. Il reste à charge de chacun le « talon » dont le montant correspond au prix de dépendance du groupe GIR 5 et 6 soit 6,53 €.
- ✓ Pour les ressortissants d'autres départements classés en GIR 1 à 4, une demande d'APA peut être faite auprès du département d'origine.
- ✓ Le tarif journalier applicable aux personnes âgées de moins de 60 ans est fixé à 80,77 €.

Exemple pour une facturation d'un mois de 30 jours :
 - Personne de plus de 60 ans et originaire d'Ille-et-Vilaine -
 (62,90 € + 6,53 €) X 30 jours = **2 082,90 €** par mois.

* * *